

# Appel à candidatures Nuit Blanche Kyoto 2023

## Modalités d'inscription

### **Contexte :**

*Inspirée de la version parisienne née en 2002, « La Nuit Blanche » est un festival de création contemporaine qui se déroule chaque automne dans la ville de Kyoto. Ce festival vise à faire sortir la création contemporaine des musées et des galeries d'art, et à la rendre accessible gratuitement au grand public. La 13<sup>e</sup> édition se déroulera du 30 septembre au 29 octobre 2023.*

*Depuis 12 ans, l'Institut français du Kansai organise chaque année ce festival avec la ville de Kyoto et collabore avec un large réseau de partenaires.*

*C'est pourquoi cette année, la Nuit Blanche Kyoto souhaite ouvrir sa programmation à tous les artistes et créateurs souhaitant présenter leur travail dans ce cadre et célébrer les collaborations et inspirations franco-japonaises.*

### **1. Objet**

La Nuit Blanche Kyoto propose un appel à candidatures ouvert à tout porteur de projets souhaitant présenter un projet artistique dans le cadre de ce festival. L'édition 2023 se tiendra du 30 septembre au 29 octobre et aura pour thème "PUISSA NCES".

### **2. Lauréats**

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel à candidatures se verront attribuer la somme de 300 000 yens maximum (environ 2 000 euros, à convertir au taux en vigueur au moment de la notification).

L'organisation de la Nuit Blanche Kyoto intégrera le projet dans la communication globale de l'événement et pourra proposer un lieu d'exposition / de présentation si le porteur de projet n'en a pas identifié.

### **3. Conditions d'éligibilité**

- le porteur de projet doit être établi en France ou au Japon, peu importe sa nationalité;

- si l'adresse fiscale du porteur de projet est en France, il doit disposer d'un statut juridique ou s'adosser à une autre structure ;
- le projet déposé peut être pluridisciplinaire ou intervenir dans les champs artistiques suivants : arts visuels, design, métiers d'art, spectacle vivant, musique, etc. (liste non exhaustive)
- le caractère franco-japonais du projet n'est pas obligatoire, mais recommandé (thème, partenaires, porteurs de projets, etc.) ;
- Le projet doit avoir lieu entre le 30 septembre et le 29 octobre 2023 ;
- Si une période plus courte est envisagée, il est préférable de favoriser l'événement d'ouverture (le plus visible) le 30 septembre dans la soirée / la nuit (notamment pour les projets de performances artistiques) ;
- L'accès au projet doit être gratuit pour le public au moins le jour de l'ouverture, le 30 septembre 2023.

#### 4. Frais de candidature

La candidature est gratuite.

#### 5. Dossier de candidature

- Formulaire en ligne à compléter : <https://forms.gle/GDLtzTW9EuNmx7o57> ;



- Dépôt du dossier suivant (dans le formulaire) en anglais et/ou en japonais :
  - Présentation en 4 pages maximum, présentant le projet, le(s) partenaire(s), la fiche technique du projet, le budget prévisionnel (dépenses-recettes) ;
  - CV du porteur de projet / de l'équipe de travail ;
  - Lettres de soutien (facultatif).

nb : les fichiers devront être renommés de la manière suivante : cv\_nomcandidat, les formats acceptés sont les suivants : word, pdf, jpeg.

Il est également possible d'insérer des liens vers des vidéos dans le formulaire.

Seuls les dossiers parvenus par le formulaire en ligne seront acceptés.

#### 6. Calendrier

Publication appel à candidatures : 1<sup>er</sup> février - 15 avril 2023 à 23h59 (JST)

Annonce des résultats : mi-mai 2023 au plus tard (annonces par email)

Communication : conception outils de communication : 15 juillet 2023

## **7. Critères de sélection**

- Intérêt artistique du projet ;
- Viabilité du projet (économique, soutien de partenaires) ;
- Opportunité d'intégrer le festival Nuit Blanche Kyoto ;
- Impact écologique des projets.

La sélection finale des projets sera également faite au regard du critère de parité hommes-femmes.

## **8. Points d'attention**

- Les personnes de nationalité française peuvent séjourner au Japon pour une durée de moins de 90 jours ("court séjour") sans demande de visa, sous réserve du maintien des conditions actuelles d'entrée sur le territoire japonais. Toutefois, dans le cas où ces conditions d'entrée sur le territoire japonais seraient modifiées par les autorités, ou si les lauréats ne réunissaient pas les conditions d'entrée sur le territoire sans demande de visa, l'organisateur (Institut français du Japon - Kansai) ne ferait pas de démarche de demande de visa pour les lauréats ; il appartiendrait à ces derniers d'effectuer les formalités nécessaires ou de s'appuyer sur une autre structure.
- Nul autre soutien en production ne sera apporté en dehors de ce qui est énoncé dans l'article 2.
- Le porteur de projet doit pouvoir assurer la sécurité de son projet artistique, il en reste l'organisateur, l'équipe de la nuit blanche n'assumera aucune assistance ou responsabilité du projet.
- La situation sanitaire peut avoir un impact sur le maintien des manifestations, l'organisateur ne sera pas tenu pour responsable le cas échéant.
- L'organisateur se réserve la possibilité d'ajuster le montant du soutien financier en fonction des besoins de production du projet.
- Le soutien financier sera versé en yen aux porteurs de projets lauréats.